

LE CADRE JURIDIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2023 le recueil annuel, par la Drees, des données administratives portant sur les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'ASE auprès des collectivités est prévu par le 1^{er} alinéa de l'article L. 226-3-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), modifié par la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

Le dispositif Olinpe est fondé sur la mission d'intérêt public de la Drees : ce traitement relève de l'article 6.1.e du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Vos droits

Toute personne dont les données ont été traitées dans le cadre du dispositif Olinpe disposera :

- d'un droit d'accès ;
- d'un droit de rectification de ses données à caractère personnel ;
- d'un droit de limitation du traitement la concernant ;
- du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, si elle considère que le traitement de données à caractère personnel la concernant constitue une violation du RGPD et de la loi informatique et libertés.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/>

NOUS CONTACTER

Pour exercer vos droits

Pour exercer ces droits ou disposer de davantage d'explications sur le dispositif Olinpe, vous pouvez écrire à la Drees :

• **Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles**

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)

À l'attention du Référent à la protection des données

Tour Olivier-de-Serres – 78-84 Rue Olivier de Serres
– CS 59234 – 75739 PARIS CEDEX

• **drees-rgpd@sante.gouv.fr**

En indiquant le code « OLINPE » dans l'objet du mail et au niveau de la demande.

Pour toute question

La Drees est également à la disposition du public pour répondre à toute demande d'information statistique, économique ou sociale.

Pour cela, consulter le site :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>

Vous pouvez aussi écrire à l'adresse suivante :

drees-infos@sante.gouv.fr

Pour en savoir plus sur le dispositif Olinpe :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/dispositif-olinpe>



OLINPE

Dispositif d'observation longitudinale individuelle et nationale en protection de l'enfance

Pour mieux connaître les mineurs
et jeunes majeurs bénéficiaires de l'aide
sociale à l'enfance (ASE)



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

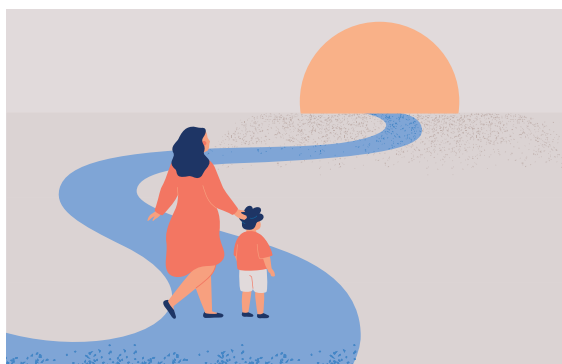
À quoi sert Olinpe ?

Le dispositif Olinpe a pour objectif de mieux connaître les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE), ainsi que ceux bénéficiant d'une action éducative et notamment :

- de décrire les décisions, mesures et interventions de l'ASE ;
- de mieux connaître les parcours en protection de l'enfance ;
- d'identifier les situations de danger ou risque de danger à l'origine d'une prise en charge par l'ASE.

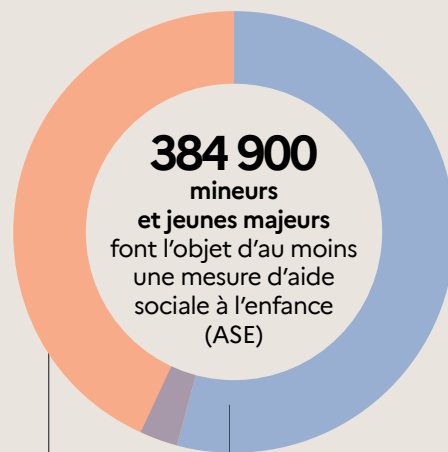
Êtes-vous concerné par le dispositif ?

Vous bénéficiez actuellement d'une mesure ou intervention de l'ASE ? Alors la Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques (Drees) va collecter vos données auprès de la collectivité territoriale dont vous dépendez.



QUELQUES CHIFFRES

En 2023, en France :



57 %

Bénéficient d'une mesure d'accueil, certains pouvant bénéficier des deux simultanément

46 %

bénéficient d'une action éducative

Qu'est-ce que la Drees ?

La Drees fait partie, comme l'Insee, du service statistique public : sa vocation est de fournir aux citoyens, aux décideurs publics et aux responsables économiques et sociaux, des informations fiables et des analyses sur les formations, les professions et les politiques sanitaires et sociales.

LA COLLECTE DES DONNÉES

Quand la collecte a-t-elle lieu ?

Chaque année, le président de la collectivité territoriale compétente en matière d'ASE est tenu d'envoyer les données Olinpe à la Drees.

La collecte s'étend de début octobre jusqu'à fin décembre.

SON DÉROULEMENT



Données saisies par le service de l'ASE ou la cellule de recueil de l'information (CRIP)



Données déposées sur le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) par la collectivité territoriale compétente en matière d'ASE



Accès sécurisé aux données via le CASD par la Drees, analyse des données, retraitements, diffusion de résultats